



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2019/039

**Mise à l'enquête publique
préalable à aliénation
Domaine public rue
Léopold Sédar Senghor**

ETAIENT EXCUSES : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019. La convocation du conseil avait été faite le mercredi 20 mars 2019
Le Maire



Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 2141-9 ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants,

Considérant le courrier en date du 26 mars 2018 par lequel Mme CADAUX se portait acquéreur d'une parcelle à usage d'espace vert d'environ 80 m², jouxtant sa propriété,

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 14 mars 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable au déclassement du domaine public, d'une partie d'environ 80 m² située en bordure de la parcelle cadastrée Section DH n° 135 (propriété de Mme CADAUX, n° 1143, rue Léopold Sédar Senghor), en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

1 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

